

OFI Invest ESG Equity Climate Focus

Part Lfm

FRO011142256

30/01/2026

Commercialisé en FR

Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Actions thème environnement

▶ Actif net du fonds	193,42 M€
▶ Actif net de la part	19,72 M€
▶ Valeur liquidative	147,04 €
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	Fonds Indice
	3,20% 3,06%



▶ Gérants	
Arnaud Bauduin	Françoise Labbé
Les équipes sont susceptibles d'évoluer	



▶ Durée de placement	
	Supérieur à 5 ans



▶ SFDR ⁽³⁾	Article 8
▶ Notation ESG ⁽³⁾	Fonds Univers
▶ Couverture note ESG	100,00% 99,79%



Orientations de gestion

Ce fonds actions vise une performance supérieure au Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis sur un horizon de placement de 5 ans minimum. Il est investi dans les sociétés européennes les plus engagées sur les thèmes environnementaux. Il favorise également les acteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
18/11/2011

Date de lancement de la part
16/11/2011

Société de gestion
OFI Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFILEAV FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,30%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,31%

Indice de référence
STOXX® Europe 600 ex UK

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2)Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO01142256

30/01/2026

Performances & risques

► Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 29/01/2021)



► Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	3,20	3,06	0,14
1 mois	3,20	3,06	0,14
3 mois	7,89	7,09	0,80
6 mois	8,61	12,49	-3,88
1 an	8,44	15,97	-7,53
2 ans	14,53	30,28	-15,75
3 ans	19,58	45,07	-25,48
5 ans	20,92	74,34	-53,41
8 ans	61,48	88,77	-27,29
10 ans	88,68	130,56	-41,88

*Da : début d'année

► Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-1,95	11,75	-9,70	35,05	10,78	18,69	-21,77	13,12	1,85	8,93
Indice	1,73	10,58	-10,77	26,82	-1,99	24,91	-11,03	17,48	6,93	20,27
Relatif	-3,68	1,18	1,07	8,24	12,77	-6,22	-10,75	-4,35	-5,08	-11,34

► Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-10,81	-2,97	0,34	-1,99	-1,41	-9,11	10,58	-6,70	-7,00	3,95	7,11	-3,99
2023	8,31	1,04	1,62	-0,08	0,10	2,06	-0,11	-3,53	-4,59	-4,43	8,50	4,54
2024	-0,03	1,51	3,25	-1,46	4,75	-2,31	1,88	1,08	0,39	-5,27	-0,72	-0,86
2025	3,66	1,47	-6,32	0,93	5,39	-1,28	0,03	-1,05	1,05	0,68	2,03	2,47
2026	3,20											

► Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,58	14,86	-17,52	-16,03	240	41	3,95	-2,59	0,37	1,01	-0,20
3 ans	14,56	13,31	-18,75	-16,03	264	41	4,23	-1,52	0,18	1,05	-0,14
5 ans	15,89	14,06	-28,90	-21,60	1198	454	5,30	-1,40	0,04	1,07	-0,15
8 ans	17,26	16,88	-30,23	-35,36	208	358	5,39	-0,35	0,27	0,96	-0,03
10 ans	16,32	16,02	-30,23	-35,36	208	358	5,31	-0,37	0,35	0,95	-0,03

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjettent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO01142256

30/01/2026

Rapport mensuel

Part LFM

Actions



Structure du portefeuille

▶ Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	21,2	16,5
Technologie	12,0	9,9
Santé	11,8	13,6
Banques	11,2	13,8
Energie	7,1	4,6
Assurance	5,6	6,3
Produits et services de consommation	5,4	5,1
Services aux collectivités	5,2	4,4
Produits chimiques	5,0	2,3
Construction et matériaux	4,7	4,4
Aliments, boissons et tabac	4,0	4,7
Services financiers	1,8	4,2
Automobiles et pièces	1,7	2,0
Télécommunications	1,2	3,0
Voyages et loisirs	-	0,6
Soins personnels, pharmacies et épicerie	-	0,9
Médias	-	0,5
Immobilier	-	1,1
Commerce de détail	-	0,9
Ressources de base	-	1,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,1	-

▶ Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	25,4	18,8
Allemagne	24,1	17,7
Suisse	10,6	18,2
Italie	9,4	6,4
Pays-Bas	8,6	11,9
Danemark	7,1	4,0
Finlande	3,1	2,4
Royaume-Uni	2,8	0,1
Espagne	2,2	7,1
Suède	1,9	6,6
Autriche	1,4	0,7
Irlande	1,2	0,9
Portugal	-	0,3
Autres Pays	-	4,7
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	2,1	-

▶ Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	74,2
CHF	12,2
DKK	7,3
Autres devises	6,3

▶ Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	4,8
NL	Technologie	
	COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA	3,5
FR	Construction et matériaux	
	INFINEON TECHNOLOGIES AG	3,0
DE	Technologie	
	ROCHE HOLDING PAR AG	3,0
CH	Santé	
	ALLIANZ	2,9
DE	Assurance	

▶ Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,0
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	5,3
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	94,7

▶ Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	54
Taux d'exposition actions (%)	97,9

(4)Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO01142256

30/01/2026



▶ Commentaire de gestion

L'année a commencé en fanfare, encore une fois, avec de nouveaux niveaux record pour les indices actions partout dans le monde. Les événements marquants ne changent pas de nature, à savoir les faits et gestes de l'administration Trump aux Etats-Unis, avec des implications multiples : la capture du président Maduro et son impact sur le pétrole (prolongé par la question iranienne), l'ambition Groenlandaise et son impact sur la défense et les droits de douanes, l'identité du futur président de la FED et son impact sur la trajectoire des taux... En Europe, nous misons sur une activité économique soutenue par les programmes d'investissement pour promouvoir l'attractivité d'indices décotés par rapport à leurs concurrents américains. Le démarrage des publications de résultats des entreprises n'est pas évident : si les performances sont en général bonnes pour le moment, le moindre élément décevant provoque la sanction des marchés comme en ont souffert SAP ou Microsoft.

Le portefeuille a réalisé une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600 ex-UK DNR au cours du mois.

L'allocation sectorielle a bénéficié de notre surexposition à l'énergie, l'industrie et la technologie en raison de la poursuite de la thématique IA et du regain des tensions qui ont alimenté la hausse du prix du baril de pétrole. On retrouve donc ASML, Siemens Energy, Prysmian, Infineon mais aussi Sandvik, qui a déjà publié de bons résultats annuels confirmant une tendance très positive dans les équipements miniers, parmi les forts contributeurs du mois. A l'inverse, SAP, qui a pourtant dévoilé des résultats en forte croissance, reste englué parmi les groupes perçus comme des perdants de la révolution IA. La consommation a également souffert avec d'une part le reflux de LVMH après des résultats jugés insuffisants pour relancer un momentum positif, et d'autre part la tempête (dans un verre d'eau ?) des rappels de lots de lait infantile qui a fait chuter Danone. Sur cette controverse, le risque nous apparaît maîtrisé et n'avons pas modifié notre position.

Au cours du mois, nous avons procédé à quelques allègements afin de prendre des profits sur des titres dont la performance a été remarquable (Wartsila, ASML, Infineon, Astrazeneca) et sur Saint Gobain, une forte conviction mais qui pourrait souffrir à court terme d'un flux de nouvelles délétères en provenance des Etats-Unis.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO01142256

30/01/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	14/03/1997
Principaux risques	Risque de perte en capital - Risque de gestion discrétionnaire - Risque de durabilité - Risque actions - Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs - Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Grant Thornton
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO011142256

30/01/2026

Rapport mensuel

Part LFM

Actions

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOUVREMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk& Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITÉ

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO01142256

30/01/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.